

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 JUIN 2016**

Le six juin deux mille seize à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaients présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Monsieur Nicolas THIRIAN Adjoint au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Madame HALBOUT Sidonie, Messieurs PLATZ Frédéric, HALBEISEN Aurélien et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absentes excusées et non représentées :

Madame Corinne HEIMBURGER, Conseillère Municipale,  
Madame Laura ERMEL, Conseillère Municipale.

Absentes non excusées :

Madame Sandrine ANTONI, Conseillère Municipale,  
Madame Anne-Cécile FREYBURGER, Conseillère Municipale.

**Assistait à la réunion :** Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 30 mai 2016. Il salue cordialement l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Révision des loyers des immeubles communaux 2016**
4. **Additif n° 1 aux tarifs communaux 2016**
5. **Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe**
6. **Renouvellement du bail du bureau de Poste**
7. **Renouvellement d'une concession EDF en forêt communale**
8. **Désignation d'un représentant de la Commune aux assemblées générales de la SEML**
9. **Demande de subvention présentée par l'Association L'HETRE**
10. **Approbation du projet d'installation d'un système de vidéosurveillance**
11. **Attribution de marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux dans divers bâtiments communaux**
12. **Rapport des comptes rendus de commissions**
13. **Points divers - Communications**

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

**POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Rosalie STAEHLY GOMES, rédacteur des points divers

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 3. REVISION DES LOYERS DES IMMEUBLES COMMUNAUX 2016**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 29 juin 2015 portant relèvement du loyer des immeubles communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de réajuster le loyer des immeubles communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 de moins 0,01 % et de l'arrondir à l'euro supérieur, établi comme suit :

Pour le calcul de cette révision, il a été tenu compte de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE - 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.

IMMEUBLES COMMUNAUX	ANCIEN LOYER MENSUEL	NOUVEAU LOYER MENSUEL
1) Immeuble 50, rue du Vieil Hôpital		
Logement LACOM Marie-Jeanne	302 €	302 €
Logement UMBDENSTOCK Sandrine	313 €	313 €
Logement THIRIAN Hubert	425 €	425 €
Logement GEFFARD Fabienne	393 €	393 €
Logement DELACOTE Claudine	510 €	510 €
2) Immeuble 16, rue Porte Neuve - BAUR Laurent		
	678 €	678 €
3) Immeuble 4, rue de l'Eglise - Agent de police municipale		
	PM : Logement de fonction	
4) Immeuble 1, place du Dr Walter - GEISMAR Jean-Claude		
	786 €	786 €
5) Immeuble 3, place du Dr Walter - KWASNIAK M-J et GERARDIN H		
	602 €	602 €
6) Immeuble 3, rue de l'Eglise		
Studio n° 01 - FURGAUT Patrick	295 €	295 €
Studio n° 02 - CLAUDEL François	303 €	303 €
Studio n° 03 - SCHNEIDER Mireille	303 €	303 €
Studio n° 04 - DILLESEGER Alexia (à compter du 01/06/2016)	303 €	303 €
7) Immeuble - 2c rue du Vieux Moulin		
Appartement - GOMES J-F et MUTEL A	646 €	646 €
Studio - LOPEZ Anne	323 €	323 €
8) Maison Forestière du Kuhlaeger - OLRy Brigitte		
	583 €	583 €

- de réajuster de moins 1.17 % le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, arrondi à l'euro inférieur, en faisant référence à la moyenne associée de l'indice national du coût de la construction - 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 :

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
7) Centre Sportif et Culturel – Hall – Communauté des Communes	1 262 €	1 247 €

- à défaut de l'acceptation par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé d'une nette augmentation de ce loyer en cours d'instruction par leur service, considérant entre autres une hausse des locations consenties dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), animations d'été, etc. et d'une hausse des frais de fonctionnement. A suivre.

- de réajuster le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, en faisant référence à la moyenne associée de l'indice national du coût de la construction - 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 :

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
8) Bureau de Poste (au 01/01/2016)	6 816.36 €	6 786.92 €

- d'imputer la recette à l'article 752 du budget

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

#### **POINT 4. ADDITIF N° 1 AUX TARIFS COMMUNAUX 2016**

##### **4.1 Additif n° 1 aux tarifs communaux 2016 : Location des verres du Centre Sportif et Culturel**

VU la délibération n° 4 du 21 décembre 2015 fixant les tarifs communaux 2016

VU l'acquisition de verres de crémant

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de porter le tarif de location des verres du Centre Sportif et Culturel à 15 € au lieu de 9.20 € pour tous les utilisateurs (locaux, extérieurs et membres dirigeants d'une association locale) à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

##### **4.2 Additif n° 1 aux tarifs communaux 2016 : Location de garages - 4a rue des Remparts Nord**

VU la délibération n° 4 du 21 décembre 2015 fixant les tarifs communaux 2016

**Considérant** le transfert des services techniques de la ville dans le nouvel atelier sis lieu dit Hexenplatz, et ainsi la vacance des locaux, plus précisément les garages, sis 4a rue des Remparts Nord

VU les demandes de location des garages, enregistrées au fur et à mesure par les services administratifs

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de modifier la destination de 3 garages sis 4a rue des Remparts Nord, d'un usage communal à un usage locatif
- **FIXE** le montant de ces locations à 70 €/mois pour les garages n° 1 et 2 et à 100 €/mois pour le garage n° 3, à compter de la présente, révisable annuellement sur décision du Conseil Municipal
- **PREND ACTE** de l'attribution de ces locations établies comme suit :
  - le garage n° 1 à M. Sébastien NOLETTA
  - le garage n° 2 à M. Denis FIAT
  - le garage n° 3 à la SCEA TREIBER
  - étant précisé que le garage n° 4 reste à la disposition de la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

#### **POINT 5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale

VU le budget communal de la Ville de Bergheim

VU le tableau des effectifs

VU la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de créer le poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- de fixer la date d'effet de la décision au 1<sup>er</sup> juillet 2016
- de modifier, en conséquent le plan des effectifs de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté y afférent
- d'imputer la dépense à l'article 6411 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 6. RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE**

- VU la délibération n° 7 du 02 février 2004 portant sur le renouvellement du bail de location du bureau de Poste sis 4 rue de l'Eglise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004
- VU la proposition de renouvellement dudit bail (renouvelé par tacite reconduction depuis le 31/12/2012), telle que présentée par les services de la Poste Immo, par la résiliation du bail actuel et la signature d'un nouveau bail

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **CONSENT** à la résiliation dudit bail et à la signature d'un nouveau bail, en faveur de la société LOCA POSTE, représentée par le Président de la société Poste Immo, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- **PREND ACTE** que le montant du loyer annuel est fixé à 6 787 €, indexé à l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE
- **PREND ACTE** qu'un diagnostic de performance énergétique devra être établi par la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à intervenir à cet effet, ainsi que tous documents se rapportant à la présente affaire
- **IMPUTE** la recette à l'article 752 du budget primitif

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 7. RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION EDF EN FORET COMMUNALE**

- VU la délibération n° 48/2006 du 11 septembre 2006 autorisant le passage de la ligne électrique souterraine de 20 KV en forêt communale sur environ 5 100 mètres entre le poste « Reichenberg » et le poste « Église » à Thannenkirch

**Considérant** que la convention d'occupation pour le passage de cette ligne, accordée pour 9 ans à EDF, arrivera à échéance le 31 décembre 2016

- VU la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) portant sur l'élaboration de cet acte

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le renouvellement de cette concession en faveur d'EDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 20 KV en forêt communale avec transformateur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- **FIXE** le montant de la redevance annuelle à verser par EDF, pour mémoire, arrêté à la date du 31/12/2015 à 3 292.96 €, tarif révisable par période triennale
- **CHARGE** l'ONF de l'établissement et de la rédaction de la concession aux frais du concessionnaire et aux conditions habituelles en vigueur
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de concession ainsi que tous documents se rapportant à la présente affaire
- **INSCRIT** la recette à l'article 70323 du budget

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 8. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA SEML**

La SEML « La Maison de l'Alsace à Paris » a été créée en 1976 pour exploiter le bâtiment de la MAP. Son capital social est de 90 000 € divisé en 30 000 actions d'une valeur de 3 € chacune.

La Commune de Bergheim participe au capital de la SEML à raison de 50 actions.

Dans la perspective de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, il y a lieu de désigner le représentant de la Commune à cette assemblée et de l'autoriser à participer aux décisions dans les limites précisées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1524-1 relatif aux délibérations des sociétés d'économie mixte locales

**Entendu** le rapport de Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Monsieur Pierre BIHL, Maire, comme représentant de la Commune aux assemblées générales de la SEML « La Maison de l'Alsace à Paris », avec voix délibérative représentant 50 parts
- **L'AUTORISE** à prendre part :
  - aux délibérations intervenant dans cette assemblée, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales
  - à toutes décisions quant à l'avenir de la société, notamment sa dissolution anticipée et la participation à la nomination des liquidateurs, conformément aux orientations prises par le Conseil d'Administration le 7 mars 2016, séance dont le compte-rendu de réunion est annexé à la présente délibération

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX  
MOINS 1 ABSTENTION (Pierre BIHL).**

**POINT 9. DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION L'HETRE**

Sans objet.

**POINT 10. APPROBATION DU PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE**

Le point est reporté.

**POINT 11. ATTRIBUTION DE MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX**

**11.1 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité et la sécurité de plusieurs bâtiments communaux**

- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 8 du 21 septembre 2015 portant sur l'élaboration d'un AD'AP : Agenda D'Accessibilité Programmée, pour tout établissement recevant du public (ERP) non conforme au 31/12/2014
- VU** l'arrêté préfectoral n° RA 5443 du 14 mars 2016 accordant une prorogation du délai de dépôt de l'AD'AP, pour une durée de 12 mois, notamment pour les établissements suivants :
- Synagogue
  - Centre sportif et culturel
  - Point I
  - Bibliothèque
  - Eglise
  - Mairie

**Considérant que l'Agenda D'Accessibilité Programmée devra être déposé avant le 27 septembre 2016**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le contrat tel que présenté par Messieurs Etienne Morand MEYER et Maxime MAURIN, architectes pour un dépôt de l'AD'AP avant le 27 septembre 2016 de l'ensemble des bâtiments cités ci-dessus, pour un montant d'honoraires fixé à 24 900 € HT
- **PREND ACTE** que la mission ainsi confiée comporte les interventions suivantes :
  - relevé des lieux et plans sommaires
  - constitution et remise du dossier de déclaration préalable (le cas échéant)
  - constitution et remise du dossier accessibilité
  - constitution et remise du dossier de sécurité incendie
  - suivi du dossier administratif
  - estimation sommaire du coût des travaux et définition avec la Commune de l'agenda d'accessibilité
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 2315 du budget primitif 2016 où figure une ouverture de crédit budgétaire suffisante

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**11.2 Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Musée des Sorcières**

VU le projet de travaux de mise en conformité d'accessibilité et de sécurité du Musée des Sorcières, inscrit à l'AD'AP et au budget primitif 2016, à l'article 231399, pour la somme de 150 000 € TTC (y compris les honoraires, frais divers, imprévus...)

Considérant que ce projet est susceptible d'être subventionné par les services de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local et par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine au titre du plan régional de soutien à l'investissement pour les Communes de moins de 2 500 habitants

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le contrat tel qu'établi par Messieurs Etienne Morand MEYER et Maxime MAURIN, architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation desdits travaux, pour un montant d'honoraires fixé à 10 % du montant HT final des travaux, estimés à 100 000 € HT
- **PREND ACTE** que cette mission porte sur :
  - études de projet (PRO)
  - assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
    - dossier de consultation des entreprises (DCE)
    - mise au point des contrats de travaux (MDT)
  - direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
  - assistance aux opérations de réception (AOR)
- **NOTE** que la date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée en novembre 2016
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférents

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**11.3 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien atelier communal en Centre de Première Intervention des sapeurs-pompiers volontaires - rue des Remparts Nord**

VU le projet de travaux portant sur l'aménagement de l'ancien atelier communal en Centre Première Intervention des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Bergheim, inscrit au budget primitif 2016, à l'article 231396, pour la somme de 240 000 € TTC (y compris les honoraires, frais divers, imprévus...)

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le contrat tel qu'établi par Messieurs Etienne Morand MEYER et Gilles JELTSCH, architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation desdits travaux, pour un montant d'honoraires fixé à 12,5 % du montant HT final des travaux, estimés à 168 000 € HT
- **PREND ACTE** que cette mission porte sur :
  - études préliminaires
  - études d'avant-projet

- études de projet (PRO)
- assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- assistance aux opérations de réception (AOR)
- **PREND ACTE** que la date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée en janvier 2017
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférents

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 12. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

**Commissions réunies**

Les commissions réunies (le Conseil Municipal) se sont réunies les 13 avril et 17 mai 2016 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

Les documents présentés par OTE INGENIERIE, ont été transmis à chaque élu, respectivement en date du 22/04/2016 et du 18/05/2016.

**Commission Environnement-Fleurissement**

La commission s'est réunie le 16 avril 2016 sous la présidence de Madame Elisabeth SCHNEIDER.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

**POINT 13. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**

**13.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme du 06 juin 2016 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

**13.2 Droits de préemption urbain**

**VU** la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme

**VU** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeuble soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 12 n° 11 lieudit « kleinfeld » - parcelle de 2.45 ares à détacher de la parcelle souche	Mme Marie-Antoinette BRENDEL	M. et Mme Claude WELSCHINGER
Section 12 n° 11 lieudit « kleinfeld » - parcelle de 2.20 ares à détacher de la parcelle souche	Mme Marie-Antoinette BRENDEL	M. Stéphane JOHNER et Mme Anne KOHLER
Section 12 n° 11 lieudit « kleinfeld » - parcelle de 1.94 are à détacher de la parcelle souche	Mme Marie-Antoinette BRENDEL	M. Mickaël BLEICHER et Mme Léonie MAURER
Section 12 n° 11 lieudit « kleinfeld » - parcelle de 2.41 ares à détacher de la parcelle souche	Mme Marie-Antoinette BRENDEL	M. et Mme François MULLER
Section 12 n° 11 lieudit « kleinfeld » - parcelle de 1.90 are à détacher de la parcelle souche	Mme Marie-Antoinette BRENDEL	M. Stéphane SCHUTZ et Mme Anne-Claude GRANSARD
Section 12 n° 11 lieudit « kleinfeld » - parcelle de 6 ares à détacher de la parcelle souche	Mme Marie-Antoinette BRENDEL	M. et Mme Joseph DIETSCH
Section 9 n° 217 « rue du Vicil Hôpital »	M. et Mme Francis FREYBURGER	M. et Mme Philippe BOSKOV
Section 11 n° 155 « 14 rue des Juifs »	M. Romuald MACIEJEWSKI	SCI TITAN représentée par Mme Marjorie GRIMM, gérante-associée
Section 9 n° 23 « 26 place du Dr Pierre Walter »	Mme Johanna JOCHEMS	M. et Mme Martin COGNACQ

**13.3 Attribution des marchés de travaux de la route de Sélestat**

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU la délibération n° 3 du 23 novembre 2015 portant sur l'approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) de réaménagement de la route de Sélestat
- VU la délibération n° 4 du 23 novembre 2015 portant sur la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'opération de réaménagement de la route de Sélestat
- VU la consultation des entreprises
- VU l'analyse des offres établie par la SAS BEREST
- VU la décision du Maire en date du 13/05/2016 portant sur l'attribution des marchés de travaux négociés
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** :

- de l'attribution des marchés de travaux telle qu'établie ci-après :
- qu'une réunion préalable au démarrage des travaux s'est tenue le 06/06/2016

Désignation du lot	Attributaire du marché	Montant du marché de travaux HT
Lot Réseaux secs	VIGILEC HATIER ZA SUD - 5 rue Louis Bahner - BP 90131 67603 SELESTAT CEDEX	341 204.49 €
Lot Voirie	LINGENHELD SAS ZI SUD - rue Amédée Bollé 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	374 015.56 €
Lot Espaces verts	ID VERDE SAS 19 rue Saint-Amarin 68200 MULHOUSE	35 164.27 €
<b>TOTAL</b>		<b>750 384.32 €</b>

**13.4 Renouvellement d'un contrat de prestation de services avec la Colmarienne des Eaux**

Le Conseil Municipal prend acte du renouvellement du contrat de prestation de services entre la Commune et la Colmarienne des eaux concernant l'établissement des factures d'eau et la tenue et la mise à jour du fichier clients, à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée d'une année. Le tarif forfaitaire par facture émise est fixé à 2.50 € HT, en sus les demandes de facture rectificative émanant de la Commune, contre 2.27 € HT/facture de 2013 à 2015.

**13.5 Subvention au titre du programme GERPLAN 2016 - Modification du plan de financement**

- VU la délibération n° 7.3 du 21 décembre 2015 approuvant le projet de réhabilitation du site de la carrière du Wurzel et sollicitant une demande de subvention auprès du Département au titre du programme GERPLAN 2016

**Considérant** que le Conseil Départemental du Haut-Rhin subventionne cette opération à hauteur de 2 803 €

Le Conseil Municipal prend acte du plan de financement définitif pour la réalisation de panneaux complémentaires au sentier de découverte des Carrières, établi comme suit :

- 2 803 € du Département (au lieu de 4 000 €)
- 3 697 € de la Ville de Bergheim (au lieu de 2 500 €)
- 1 000 € de la Commune de Thannenkirch
- 2 500 € de l'association des Amis du Taennchel.

**13.6 Modification n° 5 du POS**

Le Conseil Municipal est informé que le projet de modification n° 5 du POS sera mis à l'enquête publique du lundi 27 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclus, selon l'arrêté du Maire n° 2016/053 du 23/05/2016.

L'avis d'enquête publique portant organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols est publié sur le site internet de la ville, par voie d'affichage et par publication dans deux journaux.

### **13.7 Location du studio communal sis 3 rue de l'Eglise**

- VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage  
 VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la location du studio communal n° 4 sis 3 rue de l'Eglise à Madame Alexia DILLESEGER à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, suite à la résiliation du contrat de bail de Monsieur Daniel HALLUIN.

### **13.8 Résultats de la thermographie aérienne**

Le Conseil Municipal prend acte que les résultats détaillés de la thermographie aérienne, campagne menée par le Grand Pays de Colmar, sont accessibles par l'ensemble des habitants des Communes concernées, dont Bergheim, et visibles sur le site du Grand Pays de Colmar, à l'adresse : [www.grandpays.colmar.fr/thermographie](http://www.grandpays.colmar.fr/thermographie) ou de la ville de Bergheim, à l'adresse : [www.ville-bergheim.fr](http://www.ville-bergheim.fr).

### **13.9 Votez pour l'arbre de l'année : le Tilleul de la danse !**

Planté en 1313, en commémoration des privilèges accordés par l'Etat autrichien à la ville de Bergheim, ce tilleul a été le témoin du discours pour la liberté, prononcé à son pied par le comité de la révolution en 1848. Issus de la tradition germanique, les « Tilleuls de la danse » sont par ailleurs fréquemment les confidents des soirs de bal et dissimulent volontiers ceux qui souhaitent rester cachés.

Grâce à son histoire, il participe aujourd'hui au concours national « **arbre de l'année** » organisé par le magazine Terre Sauvage et l'Office National des Forêts.

Invitation est faite à toute personne désirant soutenir notre arbre, représentant l'Alsace, en votant à l'adresse : [www.arbredelannee.com](http://www.arbredelannee.com).

### **13.10 Procès-verbaux des réunions du Conseil de Communauté du 07/04/2016 et du comité du SIZAM des 16/03/2016 et 08/04/2016**

- PV du Conseil de Communauté du 07/04/2016 :
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016
  - Comptes rendus des réunions des commissions et informations
  - Approbation du compte de gestion 2015
  - Affectation des résultats 2015
  - Approbation des Budgets Primitifs 2016
  - Vote des subventions
  - Vote des taux des contributions directes 2016
  - Approbation du compte financier 2015 et du budget 2016 de l'Office de Tourisme
  - Affaires du personnel : enveloppe indemnitaire et gratification de fin d'année
  - Casino : renouvellement de l'autorisation des jeux
  - Fonds de concours : reconduction
  - Création de 2 structures périscolaires à Ribeauvillé : approbation de l'APD
  - Approbation des règlements ALSH et TAP
  - Communication des décisions du Président
  - Divers
- PV du Comité du SIZAM du 16/03/2016 :
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015
  - Débats d'orientations budgétaires
  - Constitution d'une servitude de cour commune à la charge de la parcelle cadastrée commune de Bergheim - section 33 n° 609/162 et au profit de la parcelle cadastrée commune de Bergheim - section 33 n° 610/162
  - Pépinière - Aménagement d'un atelier paysage en bureaux en vue de labellisation « C3 » et demande de subvention - DETR
  - Divers

218

- PV du Comité du SIZAM du 08/04/2016 :
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016
  - Finances - exercice 2015 - comptes administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats du budget principal et annexes (1, 2 et 3)
  - Finances - exercice 2016 - budget principal - budget « annexe 3 » : approbation
  - Divers

Les procès-verbaux ont été transmis à chaque conseiller municipal et sont consultables en mairie.

### **13.11 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Rosalie STAELY GOMES :**

- Gabrielle ROLLI livre un jour par semaine des fruits à l'école élémentaire de Bergheim, elle souhaite proposer des jus de fruits car les fruits frais se gardent difficilement jusqu'au mardi. Cette proposition sera soumise à la directrice de l'école et Madame SCHNEIDER se porte volontaire pour aider Madame ROLLI lors de la distribution.
- René HAAG nous rend attentif sur des trous en formation aux abords de certaines tombes du cimetière, ces trous peuvent provoquer des accidents si des personnes âgées ne les voient pas. Il se demande qu'elle est la personne référente pour ce type de problème.
- René HAAG nous fait remarquer que les canalisations en fonte des parties communes du bâtiment communal du « Vieil Hôpital » sont en très mauvais état, il suggère de les remplacer par du PVC pour une meilleure longévité et enlever les risques de fuites.
- Christian BOHN nous fait remarquer, que lors de son bénévolat lors du Slow Up, il a constaté que la propriété ENGEL à l'entrée Sud du village est un vrai « dépotoir », il s'étonne que cette maison avec vue sur les remparts et l'église, protégés au titre des monuments historiques, ne soulève aucune interrogation...
- Il est noté qu'une entreprise extérieure réalise en ce moment des travaux de nettoyage de chaussée mais également de vidange des bouches d'égouts, Rosalie STAELY GOMES indique qu'il lui a été signalé que les bouches d'égouts, rue des Vignerons, en-dessous de l'ancienne maison de retraite sont obstruées de sachets « toutounet », ce n'est pas une poubelle ....
- Sidonie HALBOUT suggère que les services techniques remettent le gros caillou qui était auparavant à l'entrée des Remparts Sud, à hauteur de la rue Porte Neuve, afin que des véhicules ne circulent plus le soir sur les remparts.
- Jean-Pierre HAAG nous signale que des bidons d'huile d'environ 400/600 litres sont toujours encore stockés à l'espace vert de Bergheim derrière un mur du premier box. Il est suggéré de les ramener à la déchèterie de Ribeauvillé avant que ces fûts ne se percent.
- Gabrielle ROLLI signale que les haies au carrefour de St-Hippolyte/RN83 ont été broyées par des mesures de sécurité et pour améliorer la visibilité de ce carrefour dangereux.
- Pierre BIHL souligne et félicite les participants de la 2<sup>ème</sup> édition de la journée citoyenne, l'action a connu un franc succès et les chantiers réalisés ont été menés à bien. Cette matinée a permis à plusieurs habitants de faire connaissance et de se retrouver dans la convivialité.
- Pierre BIHL conclut les points divers en saluant la bonne organisation et l'implication des bénévoles lors de la 4<sup>ème</sup> édition du Slow Up. Le rôle des bénévoles est majeur pour la sécurisation du parcours et des animations lors de la traversée du village. La gratuité de cette manifestation pour les familles est également un facteur de réussite pour l'organisation d'une manifestation d'une telle envergure, avec l'aide de partenaires notamment l'ADT. A la fin de la journée, les bénévoles se sont vus remerciés pour leur implication, ce qui encourage les personnes à s'impliquer à nouveau l'année prochaine.

### **13.12 Dates à retenir :**

- 11/06/2016 à 11h : Inauguration « Renaturation d'un site au Kleingrasberg »
- 25/07/2016 à 20h : Prochaine séance du Conseil Municipal

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 45.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2016**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Révision des loyers des immeubles communaux 2016
4. Additif n° 1 aux tarifs communaux 2016
5. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe
6. Renouvellement du bail du bureau de Poste
7. Renouvellement d'une concession EDF en forêt communale
8. Désignation d'un représentant de la Commune aux assemblées générales de la SEML
9. Demande de subvention présentée par l'Association L'HETRE
10. Approbation du projet d'installation d'un système de vidéosurveillance
11. Attribution de marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux dans divers bâtiments communaux
12. Rapport des comptes rendus de commissions
13. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 <sup>er</sup> Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
MEYER Daniel	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale	<i>Non excusée</i>	
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Non excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	

**SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE LA MAISON DE L'ALSACE À PARIS**  
Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 90.000 €  
Siège social : Place du Quartier Blanc – Hôtel du Département du Bas-Rhin  
67000 STRASBOURG  
R.C.S. STRASBOURG B 688 503 085

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du lundi 7 mars 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 7 mars à quatorze heures quarante, les administrateurs se sont réunis à l'Hôtel du Département du Bas-Rhin, à Strasbourg, sur convocation du Président.

Sont présents :

- M. Daniel BAAL, représentant les Banques ;
- M. Vincent DEBES, représentant les Associations ;
- M. Bernard FISCHER, représentant le Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Mme Marie-Reine FISCHER, représentant la Région ;
- Mme Bernadette GROFF, représentant le Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- M. Francis LARGER, représentant les Chambres Consulaires ;
- M. Éric STRAUMANN, Président Directeur Général ;
- M. Yves SUBLON, représentant le Conseil Départemental du Bas-Rhin ;

Etaient également présents :

- Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- M. Alphonse HARTMANN, Président d'Honneur de la Maison de l'Alsace ;
- Mme Elisabeth BILDSTEIN, Direction des services du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- M. Philippe COTLEUR, Commissaire aux Comptes ;
- M. Philippe JAMET, Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- M. Guillaume KLEINPETER, Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Mme LEAUTIER, représentant la Région ;
- Mme Stella STAUB, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- M. Pierre LOEB, Cabinet du président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- M. Bernard KUENTZ, Directeur de la Maison de l'Alsace.

Sont excusés :

- M. Michel HABIG, représentant le Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- M. Etienne BURGER, représentant le Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Me Jean-Jacques GSELL, représentant les Villes ;
- M. Jacques CATTIN, représentant le Conseil Régional.

M. STRAUMANN constatant que le quorum est atteint (8 administrateurs présents sur 12) ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et en remerciant les administrateurs présents.

**1) Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre a été transmis par courrier. Aucune observation n'étant formulée et aucune abstention n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) Rapport d'activité 2015**

M. STRAUMANN donne la parole à M. KUENTZ pour présenter le rapport d'activité 2015 qui, due à la situation actuelle de la Maison de l'Alsace, n'est pas volumineux.

M. KUENTZ précise que l'année a été difficile du fait de la longue attente de la fin de chantier et des décisions des instances propriétaires. Le centre d'affaires a continué à fonctionner en accueillant 22 domiciliations, 3 locataires et 35 entreprises alsaciennes qui ont loué la salle de réunion au 21 rue de Marignan. Il conclut en présentant les événements externalisés les plus marquants de l'année 2015 très souvent dans des locaux mis à disposition gracieusement.

Pendant cette période de transition, les réseaux d'investisseurs, de décideurs, des nouvelles technologies ont été développés, et le carnet d'adresses a été exporté sur une nouvelle CRM afin de préparer la réouverture.

Aucune question n'étant formulée, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

**3) Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2015**

M. STRAUMANN présente les comptes de l'exercice, arrêté à la date du 31 décembre 2015.

L'exercice s'achève avec une perte importante liée à l'absence d'activité (- 40 %).

En contreparties, les charges ont baissé et ont été réduites mises à part les charges sociales et salariales.

Il en résulte un déficit de 103 510 €. Les capitaux propres sont passés en négatif - 35 000 € mais avec un très faible endettement de 14 000 €.

M. COTLEUR, Commissaire aux Comptes précise qu'il n'a pas encore procédé à la vérification qui est prévue mi-avril, entre la tenue du Conseil d'Administration et celle de l'Assemblée Générale.

M. STRAUMANN précise que les Départements feront face aux dépenses de la structure tant qu'une décision ne sera pas prise.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2015 est validé à l'unanimité.

**3) Proposition du Rapport de gestion 2015**

M. STRAUMANN propose de prendre connaissance du rapport de gestion que le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale.

Les comptes de l'exercice 2015 présentent un résultat d'exploitation négatif de 103 510 € qui sera affecté au report de nouveau. Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende.

M. DEBES demande la signification de la gestion de la délocalisation dans les charges d'exploitation. M. KUENTZ répond qu'elle représente les charges du 21 rue de Marignan.

M. STRAUMANN précise que le personnel a été transféré au 5<sup>ème</sup> étage du 39 avenue des Champs-Élysées à titre provisoire dans l'attente de la décision des Départements.

Le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

**4) Convocation d'une assemblée générale**

Le Conseil d'Administration décide de convoquer une assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire afin de dissoudre la SEML, le lundi 27 juin à 16h00 à l'Hôtel du Département du Bas-Rhin.

**5) Questions diverses**

Après des échanges sur l'avancée des travaux et des contentieux en cours au 39 avenue des Champs-Elysées, M. STRAUMANN clôt la séance, aucun autre point n'ayant été soulevé en questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25. De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé après relecture.

**Le Président**

**Un Administrateur**